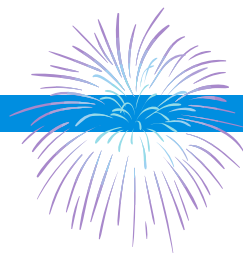




Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JUILLET 2022



FÊTE NATIONALE LUNDI 1ER AOÛT 2022

La fête du 1er août sera organisée à Grancy selon le programme suivant :

7h00

Inscription au tournoi de pétanque organisé par les Sociétés de Tir et de Jeunesse de Grancy

8h00

Début du Tournoi

19h30

Repas à la salle villageoise organisé par les Sociétés de Tir et de Jeunesse de Grancy

21h15

Départ du cortège

21h30

Allumage du Feu en Surchaux (Rte de Cottens)

22h00

Partie officielle

22h15

Verre de l'amitié et glaces pour les enfants

MENU frs 10.- dès 12 ans. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Entrée : Velouté du chef

Repas : Fricandeaux en sauce avec gratin et légumes de saison

Dessert : Salade de fruits fraîche

Café offert

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire pour le repas, au moyen du coupon ci-dessous. Places limitées à 120 personnes.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du **lundi 25 juillet au vendredi 5 août 2022**.

Réouverture le mardi 9 août 2022 à 15h30.

Pensez à vérifier la validité de vos cartes d'identité, le délai entre l'établissement de la demande et la réception du document est de 3 semaines

TOUR DE FRANCE

En raison des manifestations liées au passage du tour de France dans la région, la route de Senarclens sera fermée le **samedi 9 juillet 2022 de 11h00 à 18h00**.



INSCRIPTION AU REPAS

Repas du 1er août 2022 à 19h30 à retourner jusqu'au **jeudi 21 juillet 2022**

à l'adresse suivante :

Administration communale - Place de la Fontaine 1 - 1117 Grancy

ou par email uniquement à l'adresse suivante : admin@grancy.ch

Nom :

Prénom :

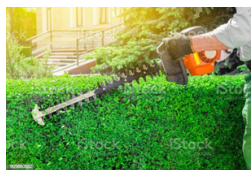
Adultes :

Enfants :

WWW.GRANCY.CH



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES



La Municipalité de Grancy rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété,
- b) à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
 - b) au bord des trottoirs: à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.
- Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai au 31 juillet 2022**.



COMMUNICATIONS MUNICIPALES

La Municipalité vous souhaite un excellent été et se réjouit de vous rencontrer lors de la traditionnelle fête du 1er août.

De mi-avril au 27 juin la Municipalité a :

- Pris connaissance du rapport d'analyse de l'eau potable suite à un prélèvement au cimetière. Les résultats sont conformes.
- Pris connaissance du projet de la déchetterie et de la voirie fait par DESA SA sur le site de la Corasse.
- Mis à l'enquête le projet de déplacement des containers maritimes de stockages non-fixes et d'un cabanon de vente sur la parcelle 354.
- Pris connaissance du résultat du contrôle de vitesse effectué le 1 avril à la route de Cottens. 372 voitures ont été contrôlées et 13 conducteurs ont été dénoncés. Le taux d'infraction est de 3,49% pour Grancy contre 3,08% pour le Canton.
- Autorisé la mise en place d'un WC mobile au stand de tir.
- Pris connaissance de la décision du département de l'environnement et de la sécurité à la coordination des gravières des projets de gravières et de décharge communes de Senarclens, Cossonay, Grancy et La Chaux. Projets «Les Bulles», «Gratteloup» et «Grand Marais».
- Pris connaissance du résultat du contrôle de vitesse effectué le 5 mai à la route de Cottens. 345 voitures ont été contrôlées et 13 conducteurs ont été dénoncés. Le taux d'infraction est de 3,77% pour Grancy contre 3,88% pour le Canton.
- Mis à l'enquête le projet d'agrandissement pour un couvert de stockage du bâtiment ECA 229 sur la parcelle 20.
- Décidé de mettre des WC secs à la cabane ouverte.

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
mardi de 15h30 à 18h
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 079 378 29 20

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Stéphanie MARTIN
Boursière communale

Heures d'ouverture:
mardi de 17h00-18h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch